

**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**

Séance de : **Vendredi 11 Mars 2022**

OBJET : Adoption du Procès-Verbal in extenso de la séance du Comité Syndical du 20 Décembre 2021-

Président de séance : Monsieur Robert DULYMOIS

Secrétaire de séance : Monsieur Emile GABRIEL

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX le 11 Mars, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel ou par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson en raison de l'épidémie COVID-19, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du Procès-Verbal in extenso du Comité du 20 Décembre 2021
2. Orientations budgétaires 2022 : Budget Principal
3. Orientations budgétaires 2022 : Budget Annexe – CFME
4. Règlement Intérieur
5. Information sur l'évaluation de la candidature de la Martinique à l'UNESCO
6. Questions diverses

Membres présents

Pour la CTM → : Mesdames N. ACCUS-ADAINÉ – C. EMMANUEL - Monsieur J-C. ECANVIL –

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : Mr C. LARCHER (Anses d'Arlet) - Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr A. BIRON (Case-Pilote) - Mr J. MONFORT (Diamant) – Mr E. JEAN-BAPTISTE (Fonds-Saint-Denis) - Mr J-L GUIZONNE (Grand'Rivière) – Mr J. THABAR (Gros-Morne) – Mr S. THALMENSY (Lorrain) - Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON (Marigot) - -Mr E. GABRIEL (Marin) - Mme K. SALIBER (Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr G. GLONDU (Rivière-Pilote) - Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière-Salée) - Mr R. DULYMOIS (Robert) - Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr M. GOLBASAMY (Saint-Pierre) – Mr J. ELIZABETH (Sainte Luce) – Mr E. JULTAT (Schoelcher) - Mr C. PALIN (Trinité) – Mme B. BARDOUX (Trois-Ilets) -

→ **Communautés d'agglomération** : Mr B. BIROTA (CAP NORD)

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→ **CTM** : Mesdames F. CARIUS et N. LIMIER à Mme C. EMMANUEL

→ **Communes** : Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) et Mr D. DELEPINE (Ducos) à Mr R. DULYMOIS (Robert) - Mr C. SAINT-CYR (Sainte Anne) à Mr J. MONFORT (Diamant) -

Membres titulaires absents

→ **CTM** : Mesdames K. BERNABE – M-A RAVIN – L. BEAULIEU – S. NORCA - Messieurs N. AZEROT - D. DINAL – E. DUFEAL – O. MARIE-REINE – M. NADEAU – J. ROSE

→ **Communes** : -Mme L. BESUBE (Ajoupa-Bouillon) - Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) – Mr B. BABIN (Bellefontaine) - Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) - Mr J. DOMERGUE (François) – Mr D. DOULIN (Lamentin) – Mr L. OCCOLIER (Vaudin)

→ **Communautés d'agglomération** : Mr J-F. BEAUNOL (CAESM) – Mr L. CLEMENTE (CACEM)

Absents excusés : Mme M-A APOCALE (Saint-Esprit) - Mr F. ISMAIN (Bellefontaine) – Mr R. BRITHMER (Morne-Rouge) -

Invitée excusée : Madame Véronique LEFEBVRE – Trésorière du Syndicat Mixte du PNRM

Assistaient à la Réunion

Monsieur M. VEILLEUR, Directeur Général des Services du PNRM par intérim et ses Collaborateurs

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Martinique :

- Vu le code général des collectivités territoriales aux articles 2311-1 et suivants,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les nouveaux statuts du SM/PNRM,
- Vu le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,
- Vu le Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical en date du 20 décembre 2021 transmis aux Membres du Syndicat Mixte du PNRM,
- Vu la convocation en date du 03 Mars 2022 adressée aux Membres portant à l'ordre du jour notamment le vote du Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical en date du 20 Décembre 2021,

Considérant que le quorum est atteint et le Président de séance ayant demandé aux membres leurs observations sur le procès-verbal in extenso de la réunion du Comité Syndical en date du 20 Décembre 2021,

le Comité syndical,

Article 1

Adopte à l'unanimité des membres présents et représentés les Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical en date du 20 Décembre 2021.

Article 2

La présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNRM.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 11 Mars 2022

Le Président,

Félix ISMAIN





PROCÈS VERBAL IN EXTENSO

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

*Lundi 20 décembre 2021
Au siège du PNRM à Tartenson et en visioconférence*

L'An Deux Mil Vingt-et-Un et le lundi 20 décembre, à 14 Heures 00, les membres du Comité Syndical du Parc Naturel Régional de Martinique se sont réunis au siège du PNRM à Tartenson – BP 437 – 97200 FORT-DE-FRANCE et par visioconférence sur convocation du Président Félix ISMAIN.

SOMMAIRE

Réunion du Comité syndical du lundi 20 décembre 2021
sous la présidence de Monsieur Félix ISMAIN
Président du Parc Naturel Régional de la Martinique

1. Approbation des procès-verbaux des réunions du Comité du 04, du 13 août et du 27 octobre 2021	p.6	Vote p.6
<u>Dossiers Finances</u>		
2. Examen du Budget supplémentaire 2021 : Budget principal	p.7	Vote p.10
3. Examen du Budget supplémentaire 2021 : Budget annexe CFME	p.10	Vote p.11
4. Crédits provisionnels	p.11	Vote p.12
5. Mise en réforme : sortie de l'actif des bien du PNRM	p.12	Vote p.13
<u>Dossiers Ressources Humaines</u>		
6. Création de postes	p.13	Vote p.15
7. Bilan social	p.15	Vote p.16
8. Convention d'accompagnement social avec le CDG972	p.16	Vote p.17
<u>Dossier Économie durable</u>		
9. Convention tripartite PNRM/Association LASOTE/Agriculteurs	<i>ajourné</i>	
10. Convention PNRM/Éleveurs de cochons créoles	<i>ajourné</i>	
11. Convention cadre PNRM/INRAE	p.17	Vote p.19
12. Convention PNRM/Association GRENN'PEYI et Héritiers indivis	<i>ajourné</i>	
13. Programme COMMON GROUND/PNRM/JDE	p.20	Vote p.21
<u>Points informations</u>		
14. Convention PAT	p. 27	<i>information</i>
15. Convention de partenariat Rectorat/PNRM	p.28	<i>information</i>
16. Questions diverses		

La séance est ouverte à 14 heures 00 sous la présidence de Monsieur Félix ISMAIN, Président.

M. le Président Félix ISMAIN

Nous allons désigner un Secrétaire de séance en la personne de Monsieur DULYMBOIS qui est tout près de moi. Madame LATOURNALD va procéder à l'appel pour voir si nous avons le quorum.

Mme Ghislaine LATOURNALD *procède à l'appel nominal des délégués :*

Merci Président. Bonjour à tous.

Collège CTM :

Mme ACCUS-ADAINÉ Nadia	Présente
M. AZEROT Bruno Nestor	Absent

Mme BEAULIEU Lydia	Absente
Mme BERNABE Kora	Absente
Mme CARIUS Francine	

Elle devait être en visio. Pour l'instant, elle n'est pas présente.

M. DINAL David	Absent
M. DUFEAL Éric	Absent
M. ECANVIL Jean-Claude	Absent
Mme EMMANUEL Christiane	Présente

Mme Christiane EMMANUEL (*Collectivité Territoriale de Martinique*)
J'ai la procuration de Madame LIMIER.

Mme Ghislaine LATOURNALD *poursuit l'appel nominal des délégués :*

M. ISMAIN Félix	Présent
Mme LIMIER Nadia	a donné procuration à Mme EMMANUEL
M. MARIE-REINE Olivier	Absent
M. NADEAU Marcellin	

En principe, il devait être là.

Mme NORCA Stéphanie	Présente
Mme RAVIN Marie-Ange	Absente
M. ROSE Johnny	Absent

Collège « Communes »

Mme BÉSUBE Lydia	Absent
M. LARCHER Christian	Présent
M. ALAMELU Albert	Absent
M. BABIN Bruno	Absent
M. MONSTIN Gérard	Présent

M. Gérard MONSTIN (*Commune du Carbet*)
J'ai la procuration de Monsieur BIRON de Case-Pilote.

Mme Ghislaine LATOURNALD *poursuit l'appel nominal des délégués :*
D'accord.

M. BIRON Alex	a donné procuration à M. MONSTIN
M. MONFORT Jean	

Il sera présent physiquement parce qu'il est sur la route.

M. DE LEPINE Désir	a donné procuration à M. MONFORT
M. JEAN-BAPTISTE Etienne	Présent
M. JOUYE DE GRANDMAISON Luc	Absent
M. DOMERGUE Joël	
M. GUIZONNE Jean-Luc	Présent
M. TABAR Jonathan	
M. DOULIN David	Absent

M. THALMENSY Sylvain	a donné procuration à M. VARACAVOUDIN
M. VARACAVOUDIN Jean-Charles	Présent
M. MICHALON Max	
M. GABRIEL Émile	Présent
M. BRITHMER Ronald	Présent

M. Belfort BIROTA (CAP Nord)

Bonsoir tout le monde. Je ne sais pas si vous m'entendez ? Personne ne m'entend ?
Je ne sais pas ce qui se passe.

M. le Président Félix ISMAIN

Si, on t'entend. Content de te voir.

Mme Ghislaine LATOURNALD poursuit l'appel nominal des délégués :

Mme SALIBER Karine	Présente
M. CYRILLE Charles	Présent
M. GLONDU Georges	
M. SAINTE-ROSE FRANCHINE Alex	Présent
M. DULYMBOIS Robert	Présent
Mme APOCALE Marie-Annick	Présente
Mme LAMIN Marie-Josée	Présente
M. GOBALSAMY Mickaël	
M. SAINT-CYR Christophe	
M. ELISABETH Jimmy	
Mme BAZABAS Jocelyne	a donné procuration à M. Félix ISMAIN
M. JULTAT Éric	
M. PALIN Christian	Présent
Mme BARDOUX Bénédicte	a donné procuration à Mme ACCUS-ADAINE
Qui accepte ?	

Mme Nadia ACCUS-ADAINE

Oui, bien entendu.

Mme Ghislaine LATOURNALD poursuit l'appel nominal des délégués :

M. OCCOLIER Ludovic	Absent
---------------------	--------

Collège « Communautés de communes »

M. BELFORT Birota	Présent
M. CLEMENTÉ Luc	Absent
M. BEAUNOL Jean-François	Absent

Nombre de membres en exercice	53
Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance	19
Nombre de procurations à l'ouverture de la séance	06

➤ **Le quorum est atteint. L'assemblée peut valablement délibérer.**

M. le Président Félix ISMAIN

Le quorum étant atteint, nous allons débiter nos travaux.
Je vous demanderai de modifier l'ordre du jour car lors de la séance du 15 décembre 2021, nous avons eu à porter des modifications.

1. Approbation des procès-verbaux des réunions du Comité du 04, du 13 août et du 27 octobre 2021

Dossiers Finances

2. Examen du Budget supplémentaire 2021 : Budget principal
3. Examen du Budget supplémentaire 2021 : Budget annexe CFME
4. Crédits provisionnels
5. Mise en réforme : sortie de l'actif des bien du PNRM

Dossiers Ressources Humaines

6. Création de postes
7. Bilan social
8. Convention d'accompagnement social avec le CDG972

Dossier Économie durable

9. Convention tripartite PNRM/Association LASOTE/Agriculteurs

Je vous demande le retrait de ce point ainsi que le point 10.

10. Convention PNRM/Éleveurs de cochons créoles
11. Convention cadre PNRM/INRAE
12. Convention PNRM/Association GRENN'PEYI et Héritiers indivis

Le point 12 est à retirer aussi.

13. Programme COMMON GROUND/PNRM/JDE

Un point à ajouter :

14. Demande de prolongation de deux ACI du chantier territorial de fleurissement des centres-bourgs.
15. Plan de financement projet expérimental « APITROPIC ».

Points informations

16. Convention PAT
17. Convention de partenariat Rectorat/PNRM

18. Point d'information sur la Fête de la Science

Questions diverses

Y a-t-il des questions diverses à proposer ?

M. Gérard MONSTIN (*Commune du Carbet*)

En même temps, cet après-midi, la mairie du Prêcheur reçoit la meilleure défenseur du monde qui est Wendie RENARD. J'aurai à sortir de temps en temps de la réunion pour aller sur le stade du Prêcheur. Je suis à côté. Je vais, de temps en temps, disparaître de la réunion, mais je suis là.

M. le Président Félix ISMAIN

D'accord. Tu sais que Wendie RENARD c'est une fille de Bellefontaine ?

M. Gérard MONSTIN (*Commune du Carbet*)

Oui, absolument, en quelque part. Elle a ses racines à Bellefontaine.

M. le Président Félix ISMAIN

Je vous demande de procéder au vote de la modification.

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

- **La modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés**

1. Adoption des procès-verbaux des réunions du Comité du 04, du 13 août et du 27 octobre 2021

M. le Président Félix ISMAIN *expose à l'assemblée,*

Vous avez tous eu les procès-verbaux du 04 et du 13 août et du 27 octobre 2021. Y a-t-il des observations ? Pas d'observation.

Je mets aux voix l'approbation des procès-verbaux.

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

- **Les procès-verbaux des réunions du Comité syndical des 04 et 13 août 2021 et du 27 octobre 2021 sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés**

Point 2.

Madame GIRAUD-MAZIERES, je pense que vous êtes prête. Je vous donne le micro.

Mme Isabelle GIRAUD-MAZIERES (*Directrice des Finances et des Ressources humaines*)

Juste le temps d'installer sur l'écran le diaporama pour la présentation du Budget supplémentaire.

M. Jean-Luc GUIZONNE (*Commune de Grand-Rivière*)

J'avais un problème de connexion. Je suis présent.

M. le Président Félix ISMAIN

Tu es présent. On se posait la question parce que je sais que tu es toujours présent.

M. Jean-Luc GUIZONNE (*Commune de Grand-Rivière*)

Je suis présent. Il y avait un problème technique.

M. le Président Félix ISMAIN

D'accord.

M. Jean-Luc GUIZONNE (*Commune de Grand-Rivière*)

Et bonsoir à tout le monde.

(Arrivée de M. Jean MONFORT)

M. le Président Félix ISMAIN

Bonsoir à toi, (*Jean-Luc*) GUIZONNE.

Nous avons un petit couac informatique, ce qui nous permet d'accueillir, Monsieur MONFORT.

On peut commencer.

Madame GIRAUD-MAZIERES.

2. Examen du Budget supplémentaire 2021 : Budget principal

Mme Isabelle GIRAUD-MAZIERES (*Directrice des Finances et des Ressources humaines*) expose à l'assemblée,

Président, Mesdames et Messieurs les élus. Il s'agit de la présentation du Budget supplémentaire pour le Budget principal et le Budget annexe de l'année 2021.

Pour la première diapositive, quelques éléments de rappel sur l'année écoulée. Un budget primitif voté en avril en fonctionnement pour 8 608 000 € et en investissement pour 2 013 425 € sachant qu'il y a eu des reports 2021 qui sont également à intégrer.

Le Budget supplémentaire aura pour but également de réintégrer les résultats de la gestion 2020, pour un résultat reporté en fonctionnement de 721 131,37 € et en investissement de 3 057 302,54 €.

Cette affectation des résultats avait été faite lors du Comité syndical du 16 juin dernier.

Plus globalement, le Budget supplémentaire portera sur les points suivants, comme on vient de le voir :

- l'affectation des résultats de l'année 2020 ;
- l'intégration des reports ;
- le maintien des enveloppes 2021 de la CTM affectées au programme d'action prévus au Budget primitif en investissement - l'enveloppe de 800 000 € n'a pas bougé, ni l'affectation pour les différents programmes.
- la révision des enveloppes 2021 de la CTM du programme d'action en fonctionnement - le montant de l'enveloppe de 1 705 062 € n'a pas bougé. Simplement, compte tenu de la signature tardive de cette convention, il a été décidé de réaffecter à l'intérieur de cette enveloppe des crédits sur des programmes qui le nécessitaient puisque certains n'ont pas pu démarrer ou ont été tardifs dans le démarrage ;
- le remboursement des trop perçus sur les programmes d'action auprès des financeurs CTM et ODE en investissement et en fonctionnement. Pourquoi ? Parce qu'un gros travail de remontée de dépenses a été fait depuis 2016, 2017, 2018, 2019. Tous les dossiers ont été traités et il s'avère que pour certains, ils n'étaient pas complètement justifiés dans l'intégralité, d'où des sommes à rembourser.
- prise en compte d'une partie des subventions transférables au compte de résultat - Effectivement, c'est un travail qui a été mené avec la Trésorerie puisque des nombreuses subventions qui datent parfois de 2007, n'ont jamais été remontées au compte de résultat. L'historique étant perdu, la Trésorerie nous demande, quoi qu'il arrive, de faire cette quote-part de subventions aux résultats ;
- la régularisation d'ordre budgétaire relative à la sortie de l'actif de biens donnés en gestion au PNRM - là encore, il s'agit d'un travail réalisé avec la Trésorerie. Ce travail fait ressortir que de nombreux biens ont disparu, sont obsolètes ou ne nécessitent plus d'être maintenus à l'actif - mais aussi des biens pour lesquels le PNRM avait la gestion et pour lesquels, pour ces derniers, il conviendra de faire une opération d'ordre.

Ce point 8 fait également l'objet d'un point à l'ordre du jour puisqu'une délibération sera nécessaire pour les sorties de l'actif.

- l'ajustement des crédits budgétaires par nature comptable au regard des réalisations - Effectivement, au fur et à mesure des consommations sur l'année, les natures comptables ont dû être mises à jour au fil de l'eau.

Ce qui nous donne, en recettes, un total au Budget supplémentaire de 2 644 400€. On voit que le résultat est intégré. Pas d'ajustement pour les atténuations de charges. Produits et services extérieurs : une diminution de l'enveloppe de 45 000 €. Dotations et participations : une diminution de 119 573 €.

Notre produit de gestion courante, c'est un tout petit ajustement de 2,90 € et les produits exceptionnels – 460,16 €. Les recettes d'ordre, comme je l'ai dit précédemment,

elles sont gonflées artificiellement par une opération d'ordre pour la sortie de l'actif des biens qui avaient été mis en gestion.

Pour la section de fonctionnement, l'équilibre est maintenu 2 644 400 €. Des charges à caractère général qui augmentent un tout petit peu. C'est normal puisqu'on avait les reports qui sont à réintégrer. Des charges de personnel en légère diminution : 402,70€. Cela a été ajusté au plus près puisque, de toute façon, à l'heure où nous avons fait le budget supplémentaire, le dernier mois de décembre était passé au chapitre 012.

Une augmentation des autres charges de gestion courante de 70 000 €. Charges financières, c'est maintenu. Les charges exceptionnelles ce sont les remboursements qui sont intégrés sur l'ODE et la CTM. L'opération d'ordre que l'on retrouvera sur les sections en dépenses et en fonctionnement pour la régularisation des biens mis en gestion.

Un virement à la section d'investissement de 396 558,76 € et des dépenses imprévues qui seront diminuées et ramenées à zéro. En investissement, il y a eu très peu de mouvements sur cette section en 2021. Néanmoins, il convient de réintégrer le solde d'exécution de 3 057 302,54 €. On retrouve le virement à la section de fonctionnement.

Toujours les opérations d'ordre qui sont de 1 807 082 €. Des opérations d'ordre de régularisation d'ordre patrimonial. C'est une opération qui a été demandée par la Trésorerie, justement pour solder une facture qui posait des difficultés pour la récupération de l'avance.

Les dotations : augmentation de 15 708 €. Subvention d'investissement, donc réintégration des reports sur cette section. Les immobilisations en cours : une diminution qui est due en partie à la nature comptable 238 sur les avances sur marchés. Un montant de 6 567 564 €.

En dépenses, en subvention d'investissement, on a augmenté de 108 000 €. Cette augmentation est liée à la régularisation de la quote-part, virée au compte de résultat des subventions que l'on doit prendre en charge à la demande de la Trésorerie.

Les immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles, c'est la mise à jour des reports. Les immobilisations en cours, c'est le pendant des recettes puisque l'on a les 238 qui s'annulent. Les opérations d'ordre, de même. Et l'opération d'ordre patrimoniale pour la régularisation de la *(inaudible)*.

Voici pour la présentation pour le Budget principal.

3. Examen du Budget supplémentaire 2021 : Budget annexe CFME

Mme Isabelle GIRAUD-MAZIERES (*Directrice des Finances et des Ressources humaines*) expose à l'assemblée,

Pour le budget annexe également, on a l'intégration des résultats de la gestion 2020 : 42 139,60 € en fonctionnement et 104 733,22 € en investissement. Les reports sont également intégrés. Les ajustements des plans de financement pour les trois chantiers d'insertion. L'ajustement des différentes natures comptables et l'inscription des crédits nécessaires à l'annulation des recettes FSE non encaissées sur le chantier d'insertion savoir-faire.

Ce qui nous donne pour les chantiers, en dépenses de fonctionnement, une augmentation de 189 102 € pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement, une diminution de 227 000 €.

Ci-joint à l'écran, le récapitulatif. Ce qui nous donne un budget supplémentaire consolidé de 2 833 502 € en fonctionnement et de 6 349 575 € en investissement.

Voilà pour la présentation du budget supplémentaire pour l'année 2021.

M. le Président Félix ISMAIN

Merci Madame GIRAUD-MAZIERES. Y a-t-il des observations ? Je dois vous dire que nous avons traité ce budget le 15 décembre et que nous avons eu plusieurs interventions. Ce budget a été, en fin de parcours, voté à l'unanimité des présents.

Y a-t-il des observations ? Pas d'observation.
Je mets aux voix.

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

Mme Christiane EMMANUEL (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Madame LIMIER et Christiane EMMANUEL s'abstiennent.

M. le Président Félix ISMAIN

Parfait. On a entendu.

Mme Stéphanie NORCA (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Pareil pour moi, Président.

M. le Président Félix ISMAIN

Je n'avais pas entendu. Excusez-moi, Madame NORCA.

Mme Stéphanie NORCA (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Il n'y a pas de mal.

➤ **Adopté à l'unanimité MOINS TROIS (3) ABSTENTIONS**

M. le Président Félix ISMAIN

Nous faisons deux votes. Le premier vote a été fait avec TROIS (3) ABSTENTIONS.

Le deuxième budget : le budget annexe.

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

Mme Christiane EMMANUEL (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Je m'abstiens aussi.

M. le Président Félix ISMAIN

Excuse-moi, (*Christiane*) EMMANUEL. Tu t'abstiens, mais il me semble que tu as aussi une procuration. Le fait que tu t'abstiennes, c'est pour les deux ?

Mme Christiane EMMANUEL (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Oui, Madame LIMIER.

M. le Président Félix ISMAIN

D'accord.

Mme Stéphanie NORCA (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Abstention aussi pour NORCA.

M. le Président Félix ISMAIN

Madame NORCA s'abstient aussi, cela fait trois.

➤ **Adopté à l'unanimité MOINS TROIS (3) ABSTENTIONS**

Madame GIRAUD, nous passons au point 4.

4. Crédits provisionnels

Mme Isabelle GIRAUD-MAZIERES (*Directrice des Finances et des Ressources humaines*) expose à l'assemblée,

Au point 4, il s'agit d'ouvrir des crédits en investissement en début d'année 2022. La loi nous le permet puisqu'en fait, nous n'avons pas voté de Budget primitif en fin d'année. On serait bloqué sur l'investissement. Ce qui n'est pas le cas en fonctionnement.

Il convient de voter des crédits provisionnels qui représentent 25% du montant des crédits inscrits en fonctionnement et en investissement.

Pour l'investissement, attention, il faut retrancher le montant de l'emprunt, ce qui donne sur le Budget principal 690 856,25 € et pour le Budget annexe 101 312,75 €.

M. le Président Félix ISMAIN

Des observations ? Pas d'observation.

Je mets aux voix.

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

Mme Christiane EMMANUEL (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Madame EMMANUEL et Madame LIMIER.

M. le Président Félix ISMAIN

D'accord.

Mme Stéphanie NORCA (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Madame NORCA également.

M. le Président Félix ISMAIN

Trois (3) abstentions.

➤ **Adopté à l'unanimité MOINS TROIS (3) ABSTENTIONS**

Le point 5, Madame GIRAUD.

5. Mise en réforme : sortie de l'actif des biens du PNRM

Mme Isabelle GIRAUD-MAZIERES (*Directrice des Finances et des Ressources humaines*) expose à l'assemblée,

Comme je l'avais dit, tout à l'heure, en introduction au niveau du Budget supplémentaire, le travail a été mené avec les services de la Trésorerie pour avoir un actif qui concorde avec l'actif figurant au compte de gestion.

Ce travail est mené aussi pour permettre le passage sans difficulté à la M57 au 1^{er} janvier 2023. Il y a plusieurs cas de figure dans les biens à sortir de l'inventaire. Il y a des biens qui sont obsolètes, qui datent des années 2000, des biens qui sont cassés, qui ont disparu, qu'on ne retrouve pas dans l'inventaire. Il y a des biens aussi qui pourraient être revendus. C'est le cas de trois véhicules qui sont proposés à la vente après expertise et enfin, le troisième cas de figure, c'est une régularisation par une cession de biens qui avaient été mis en gestion, mais dont le Parc n'est pas propriétaire.

Cela va être une opération d'ordre budgétaire qui n'a pas d'incidence sur les dépenses et les recettes. C'est une opération neutre qui doit être passée aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. Il y en a pour 1 877 842,82 €.

Voilà pour ce toilettage de l'actif qui nous permettra, somme toute, d'y voir plus clair entre les services du Trésor et le PNRM.

M. le Président Félix ISMAIN

Des observations ? Pas d'observation.
Je mets aux voix.

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Le point 6. Création de postes.
Madame GIRAUD.

6. Création de postes

Mme Isabelle GIRAUD-MAZIERES (*Directrice des Finances et des Ressources humaines*) expose à l'assemblée,

Sur le volet Ressources Humaines, le point 6, les créations de postes. Il s'agit d'un dossier qui est assez ancien puisqu'il avait déjà été proposé au Comité syndical du SMEM de juin dernier pour lequel le Président, à l'époque, avait souhaité différer et que l'on regarde de plus près, l'aspect de créations de postes.

Là aussi, il y aura plusieurs cas de figure. Il y a le cas de figure des agents qui sont présents au Parc avec une ancienneté supérieure à 7 ans. Il s'agit d'agents essentiellement sur des emplois techniques. Cela concerne un agent sur un emploi administratif. Toutes les directions seraient servies pour l'accès à l'emploi de titulaires de ces agents qui figurent dans le tableau que vous avez à l'écran. Cela concerne la Police de la nature, l'entretien de la Réserve naturelle de la Caravelle, l'entretien des espaces verts, le service comptabilité, l'aménagement paysager et travaux agricoles, le site d'expérimentation de Fond Bourlet et enfin, l'animation équestre.

Pour ces agents, il serait proposé de leur donner un accès à l'emploi de titulaires, sachant que dans ces emplois-là, il y en a déjà qui sont financés à 100% par une enveloppe de l'Etat. C'est le cas des deux premiers pour la Police de la nature et pour l'entretien de la Caravelle.

Ensuite se pose un deuxième cas de figure des agents qui ont plus de 7 ans d'ancienneté au Parc. Pour un, c'est un agent qui est très près de la retraite qui fera valoir ses droits à la retraite au maximum d'ici trois à quatre ans. Et pour l'autre, c'est un agent pour lequel on n'a pas la certitude, par rapport à son travail et son présentiel, il doit faire encore quelque peu ses preuves.

Ces deux agents ne seraient pas proposés à un emploi à l'accès de titulaire, mais l'accès sur un emploi permanent sur l'article 3-3. Deuxièmement, parce qu'en fait, la loi maintenant de transformation de la Fonction publique du 06 août 2019 permet l'accès à l'emploi de titulaires pour les agents de catégorie C.

Ensuite, il y a un agent qui a moins de 7 ans d'ancienneté. Pour cet agent qui est à la Police de la nature et dont l'emploi est financé à 80%, il sera également proposé un emploi permanent.

Enfin, une régularisation de poste pour un agent de chargé de communication pour lequel, dans l'historique des délibérations, n'a jamais été retrouvé la création de poste. Pour ne pas être ennuyé, le but c'est de régulariser cet agent et mettre cette création de poste de chargé de communication.

Tout cela va avoir évidemment des incidences financières. Des incidences financières, pourquoi ? Parce que ces agents qui sont déjà rémunérés ne bénéficient pas de la majoration des 40%, ni même du régime indemnitaire. Il s'agirait, en l'occurrence, de les remettre à niveau. Par ailleurs, dans les emplois de titulaires, il faut prendre en compte les agents en départ en retraite. Cette année, puisqu'on est sur un coût des charges comprises - année 2020. Il faut quand même, dans cette enveloppe, soustraire deux agents qui sont partis en cours d'année, et auxquels il faudra également - mais là, on ne l'a pas pris en compte - ajouter peut-être deux départs en retraite en 2022 : un sûr, un potentiellement sûr.

Ce qui veut dire que l'augmentation générée par un recrutement direct de ces agents qui est de 105 000 € serait atténué d'une part, par les départs en retraite, par les fins de contrat également parce que nous avons des fins de contrat à la fin de l'année. Ce qui laisserait un volet sur la dotation globale d'une marge disponible pour autre chose, autre que le financement des charges de personnel : une enveloppe d'environ 700 000€.

Voilà pour la présentation pour la création de postes, sachant que ce dossier a reçu l'avis favorable du Comité technique du 29 octobre dernier. Un avis favorable sous réserve de vérification des données et du volet financier.

M. le Président Félix ISMAIN

Parfait, Madame GIRAUD. Je dois vous annoncer aussi que j'ai un syndicat qui m'a envoyé une lettre m'imposant une réunion avant le 15 décembre. Oui, avant le 15 décembre. Mais comme moi, on ne m'impose rien du tout, c'est moi qui dicte. Or, j'avais l'impression que l'on me dictait un peu ce qu'ils voulaient. Nous avons, avec ces créations de postes, des éléments pour pouvoir discuter avec ce syndicat que je recevrai très certainement dans la période du 15 janvier. Je tenais à vous le dire.

Y a t-il des observations ?

M. Robert DULYMOIS (*Commune du Robert*)

Je voulais une précision, Madame GIRAUD-MAZIERES, sur les deux agents qui ne sont pas concernés par la titularisation directe eu égard à la durée qu'il leur reste à travailler. Est-ce que du point de vue de la rémunération, il y a une certaine forme de compensation qui leur permette d'être à jour ? Parce que l'on a dit que le fait d'être titularisé permet de rattraper (*inaudible*) par rapport (*inaudible*). Ils ne sont toujours pas soumis au régime indemnitaire ?

Mme Isabelle GIRAUD-MAZIERES (*Directrice des Finances et des Ressources humaines*)

Non.

M. Robert DULYMOIS (*Commune du Robert*)

Comment fait-on pour qu'à travers ce dossier, une fois pour toute, nonobstant le fait qu'ils ne bénéficient pas d'un emploi statutaire, ils puissent avoir une certaine forme d'adaptation (*inaudible*) ?

Mme Isabelle GIRAUD-MAZIERES (*Directrice des Finances et des Ressources humaines*)

Pour les agents, aussi bien ceux qui seraient en recrutement direct ou sur un emploi permanent, la révision de la rémunération des 40% et du régime indemnitaire s'appliquerait également pour eux.

M. le Président Félix ISMAIN

Y a-t-il des observations pour ceux qui ne sont pas en présentiel ? Pas d'observation. Je mets aux voix.

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Point 7.

Madame GIRAUD.

7. Bilan social

Mme Isabelle GIRAUD-MAZIERES (*Directrice des Finances et des Ressources humaines*) expose à l'assemblée,

Ce n'est pas tout à fait le bilan social. C'est le Rapport Social Unique. Mais c'est l'équivalent. Le bilan social constituait jusqu'en 2019, une obligation légale à laquelle la collectivité soit se soumettre et présenter tous les deux ans, un rapport auprès de son comité technique.

Le dernier bilan social portait sur les données 2019. L'article 5 de la loi 2019-828 du 6 août 2019 modifié de transformation de la Fonction publique a modifié les dispositions encadrant le bilan social. Dorénavant, les collectivités doivent élaborer chaque année un Rapport social unique (RSU) rassemblant les données à partir desquelles sont établies les lignes directrices de gestion qui déterminent la stratégie pluriannuelle de pilotage de ses ressources humaines.

Le RSU est ainsi établi autour de 10 thématiques comprenant notamment l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, les rémunérations, le dialogue social ou encore la formation.

À l'instar du bilan social, le RSU permet d'apprécier la caractéristique des emplois au sein de la collectivité et la situation des agents. Il permet de suivre et comparer la situation des femmes et des hommes parmi les effectifs d'agents employés par le Parc, ainsi que leur répartition par services et fonctions et âge.

Ce rapport permet le suivi d'indicateurs clés tels que l'évolution de la pyramide des âges au sein des services, le budget de fonctionnement et la répartition des rémunérations, les actions de formation, les mouvements et promotions ou encore l'absentéisme.

Le document qui vous a été transmis a également fait l'objet d'un avis en comité technique le 29 octobre dernier, pour lequel il a reçu un avis favorable.

Aujourd'hui, il convient de le transmettre à l'assemblée délibérante afin que le Comité syndical prenne acte du Rapport social unique, mais aussi de l'avis du comité technique.

M. le Président Félix ISMAIN

Des observations ? Pas d'observation.
Je mets aux voix.

Quels sont ceux qui sont contre ? *Zéro (0)*

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? *Zéro (0)*

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

On passe au point 8.
Madame GIRAUD.

8. Convention d'accompagnement social avec le CDG972

Mme Isabelle GIRAUD-MAZIERES (*Directrice des Finances et des Ressources humaines*) expose à l'assemblée,

Le point 8, c'est une proposition de convention que le Centre de gestion nous a fait parvenir dernièrement, dans lequel ils se sont adjoints des services d'une assistante sociale et qui permettrait d'épauler les agents dans leurs interrogations que ce soit dans le domaine de la santé, du logement, des finances et de recherche avec eux de solutions et de moyens d'action avec l'environnement de travail et les organismes extérieurs.

C'est quelque chose de très large qui permettrait aussi à ces agents de trouver une aide extérieure au Parc. C'est une bonne initiative du Centre de gestion, sachant que

dans le cadre de l'audit organisationnel, il avait déjà été préconisé que nous ayons cet accompagnement social.

Cela fera partie d'un des outils qui sera mis en place. Mais ce ne sera pas le seul puisqu'avait été demandé aussi, le fait qu'il y ait une cellule d'écoute, de libération de la parole qui est un peu autre chose. Là, on est plus dans l'individualité et des problèmes personnels de pouvoir rencontrer les agents.

C'est une convention qui est signée pour un an, mais avec une reconduction. Ce serait 8 heures maximum par an, facturées 60 € de l'heure pour un total maximum de 480 €.

Voilà président pour la présentation.

M. le Président Félix ISMAIN

Merci Madame GIRAUD-MAZIERES.

Chers collègues, y a-t-il des observations ? Pas d'observation.
Je mets aux voix.

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Nous avons fini avec vous, Madame GIRAUD.

Nous passons la parole à Madame HOCHÉ-BALUSTRE, assistée de Monsieur MONFORT.
Non, c'est l'inverse. C'est Monsieur MONFORT qui es assisté de Madame HOCHÉ-BALUSTRE.

11. Convention cadre PNRM/INRAE

M. Jean MONFORT (*Commune du Diamant*) expose à l'assemblée,

Il s'agit de la convention cadre du Parc avec l'INRAE des Antilles.

M. le Président Félix ISMAIN

Est-ce que tu peux nous dire ce qu'est l'INRAE parce qu'il y a toujours des sigles, mais il faut que l'on sache exactement.

M. Jean MONFORT (*Commune du Diamant*)

C'est l'Institut National de Recherche Agronomique, de l'Agriculture et de l'Environnement.

M. le Président Félix ISMAIN

Voilà, c'est mieux pour tout le monde.

M. Jean MONFORT (*Commune du Diamant*)

Je lis rapidement la note relative à la convention cadre entre le PNRM et l'INRAE. Pour le PNRM, un certain nombre de projets innovants à dimension patrimoniale et scientifique initiés par le PNRM requièrent un partenariat étroit avec des organismes scientifiques de référence dont l'INRAE, pour atteindre les objectifs assignés de caractérisation des races, d'alimentation et de mise en place de filières dans le domaine agricoles.

Ces projets s'inscrivent dans l'axe stratégique 2 de sa Charte pour encourager les Martiniquais à être acteurs du développement durable de leur territoire, de développer une orientation qui est de soutenir une activité agricole diversifiée, de proximité et respectueuse de l'environnement.

Cette orientation s'articule en trois mesures :

- Mesure 13 : développer et promouvoir les pratiques agri-environnementales à travers le marquage de produits et de savoir-faire (tous les produits marqués) ;
- Maintenir la biodiversité pour la promotion des pratiques et d'espèces adaptées
- Mesure 15 : sensibiliser la préservation du foncier agricole.

Pour l'INRAE, un organisme de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement :

- Il produit et diffuse des connaissances scientifiques ;
- Accompagne l'innovation économique et sociale ;
- Eclaire par son expertise les décisions des acteurs publics et privés ;
- Développe la culture scientifique et technique ;
- Participe au débat science société ;
- Forme aussi à la recherche et par la recherche.

Cet organisme s'inscrit dans une démarche disciplinaire au service de l'excellence scientifique et de l'innovation. Le dispositif de recherche de l'INRAE se distingue par sa forte pluridisciplinarité. Il se retrouve dans une unité de recherche qui relève de dix départements de tutelle, complétée par des unités expérimentales végétales et animales et unité d'appui à la recherche.

Le Centre INRAE Antilles-Guyane bénéficie d'atouts stratégiques pour promouvoir des recherches pour la zone intertropicale. Il est susceptible de mobiliser l'ensemble de ses compétences réparties sur le territoire national. Il s'appuie sur une politique de partenariats multiples avec les organismes de recherche, les établissements d'enseignement supérieur et les acteurs socio-économiques et les collectivités territoriales pour toutes les actions publiques entre autres.

L'objet de la convention cadre a pour objet :

- d'établir des relations de collaboration scientifique et technique réciproques et assurer des missions d'expertise sur la problématique du Parc Naturel Régional de la Martinique et de l'INRAE ;
- développer un partenariat sur la démarche expérimentale, les actions territoriales en matière de gestion de l'espace ;
- mettre en place une collaboration en matière de diffusion et une communication des sciences et techniques.

Les domaines de collaboration permettront de :

- promouvoir le développement territorial incluant la transition agro-écologique ;
- favoriser le développement partenarial du Parc Naturel Régional et de l'INRAE ;
- développer une expertise sur le développement des espaces, des sociétés et des filières ;
- appuyer les politiques publiques ;
- transférer les résultats de recherche, etc.

Pour assurer le suivi des actions de collaboration et d'en définir les opportunités et modalités de valorisation, une unité de suivi est mise en place, des documents de suivi seront élaborés. Cet accord-cadre entre le Parc Naturel Régional de Martinique et l'INRAE est prévu pour une durée de cinq ans à compter de la date de signature.

Voici les éléments. Vous avez la convention. S'il y a des questions.

M. le Président Félix ISMAIN

Des questions ? Pas de question.

Je mets aux voix.

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

On poursuit avec le Programme COMMON GROUND.

Mme Stéphanie NORCA (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Président, pour te dire que Madame CARIUS, je ne sais pas si elle a déjà réussi à se connecter mais elle avait des difficultés. Elle me donne sa procuration en attendant qu'elle arrive à nous rejoindre.

M. le Président Félix ISMAIN

Il n'y a aucun problème.

Mme Stéphanie NORCA (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Merci.

M. le Président Félix ISMAIN

C'est nous qui vous remercions.

13. Programme COMMON GROUND/PNRM/JDE

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice de la Formation et de l'Économie durable*)
expose à l'assemblée,

Il s'agit ici, en ce qui concerne le point 13, de l'aide financière à la création de la filière caféicole d'excellence de la Martinique dans le cadre du programme COMMON GROUND de JDE Coffee. JDE Coffee, c'est le sigle. Il s'agit de Jacobs Douwe Egberts.

Le groupe JDE Coffee est l'organisateur de la Transat Jacques Vabre. Le projet de la Martinique de relancer la culture de café de légende et de créer une filière d'excellence avec la variété Arabica Typica a retenu l'attention des organisateurs.

Ce groupe propose son soutien dans le cadre de son programme COMMON GROUND qui lui permet d'intervenir dans divers pays producteurs de café à travers le monde. C'est la première fois que JDE interviendra pour soutenir une filière de café d'excellence dans un territoire français dans la Caraïbe.

Afin de définir le niveau d'accompagnement du projet Martinique, le CIRAD, membre du comité café pour la Transat Jacques Vabre Le Havre-Martinique, s'est vu confié par JDE une mission d'expertise qui a été assurée par Monsieur Frédéric GEORGET au mois d'octobre dernier en Martinique, avant le départ de la Transat.

Dans son rapport d'expertise et avec les services techniques de PNRM, un programme d'actions a été élaboré pour la réhabilitation des caféières existantes et la mise en place de nouvelles caféières. Le programme proposé, chiffré qui sera soumis à JDE Coffee afin de déterminer le niveau financier d'intervention de JDE Coffee, vous est soumis ci-dessous.

Il est demandé aux membres du Comité syndical de valider ce programme chiffré afin de permettre à JDE, sur cette base, de fixer le niveau d'aide souhaité.

Une précision supplémentaire concernant le programme qui vous est soumis c'est-à-dire que c'est vraiment une extraction du programme global de soutien puisque c'est fort de l'expertise de Monsieur GEORGET que nous avons positionné JDE Coffee sur la réhabilitation des caféières uniquement. C'est le reflet de ce travail qui sera mené avec JDE Coffee.

Le montant est de 195 402 € et nous attendons, par rapport à ce projet, la quote-part de JDE sur ce programme qui est partie intégrante du programme global que nous avons élaboré.

M. le Président Félix ISMAIN

Il y a un élément important, Madame BALUSTRE. J'ai vu une émission sur le café d'un pays d'Afrique - je ne me souviens plus lequel. Monsieur GEORGET nous avait dit justement que c'était à 500 mètres d'altitude. C'est bien cela ?

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice de la Formation et de l'Économie durable*)
Oui.

M. le Président Félix ISMAIN

Or, dans l'émission, j'ai pu me rendre compte qu'à 400 mètres d'altitude, on pouvait quand même cultiver ce café.

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice de la Formation et de l'Économie durable*)
Oui, tout dépend du positionnement géographique du pays, de la variation de la climatologie, de l'exposition au vent, etc. En fonction de tout cela, on peut dire si on va à plus de 500 mètres ou à moins. On peut aller à moins de 500 mètres.

M. le Président Félix ISMAIN

D'accord. Je voulais apporter cette précision car tout ce que l'on nous avait donné c'était 500 mètres. J'ai quand même tenu à vous apporter cet élément pour savoir exactement comment on va faire par la suite.

Y a-t-il des observations, chers collègues ?
Je vois le nom de Madame NORCA qui me fixe. Madame NORCA, pourquoi ton nom me fixe comme cela ?

Mme Stéphanie NORCA (*Collectivité Territoriale de Martinique*)
Non, il n'y a rien de spécial. Peut-être que l'application a buggé.

M. le Président Félix ISMAIN

C'était seulement une boutade, (*Stéphanie*) NORCA.

Mme Stéphanie NORCA (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Non parce que mon micro est coupé et ma caméra également.

M. le Président Félix ISMAIN

D'accord.
On met aux voix.

Qui s'abstient ? Zéro (0)
Qui est contre ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Madame BALUSTRE, on continue avec vous.

14. Demande de prolongation des deux ACI et du chantier territorial de fleurissement des centres-bourgs

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice de la Formation et de l'Économie durable*)
expose à l'assemblée,

Le renouvellement des deux ateliers chantiers d'insertion du chantier territorial de fleurissement réalisé par le PNRM. Madame SALIBER est là.

M. le Président Félix ISMAIN

Pourquoi Madame SALIBER ?

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice de la Formation et de l'Économie durable*)

C'est la Présidente de la commission.

M. le Président Félix ISMAIN

D'accord. (*Karine*) SALIBER, tu es là ?

Mme Karine SALIBER (*Commune du Morne Vert*)

Oui, je suis là. Je vous écoute.

M. le Président Félix ISMAIN

D'accord.

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice de la Formation et de l'Économie durable*)

Le démarrage des deux ACI « élimination des espèces végétales invasives » et « élimination des espèces animales invasives » en juillet et septembre 2020, au lieu de juin 2019 a créé quelques dysfonctionnements. Le conventionnement initialement établi pour une durée de 24 mois est arrivé à échéance le 31 mai 2021.

Nous n'avons pas pu réaliser les 24 mois, de surcroît, avec la pandémie de la COVID-19. L'année 2021 a été particulièrement perturbée avec les confinements, les cas contacts, un décès et des arrêts successifs.

Afin que les objectifs de départ soient atteints, nous sollicitons une prolongation pour la période restante non réalisée et une prolongation de convention jusqu'au 31 décembre 2022.

Les budgets sollicités au titre de l'année 2022 sont les suivants. Pour l'ACI Espèces végétales : une somme de 298 457,33 € est sollicitée. Des financeurs que l'on retrouve pour ces chantiers d'insertion, à savoir : l'État via la DEETS, le FSE et la CTM. De même pour l'ACI Espèces animales invasives pour un montant de 268 547,25 € (recettes et dépenses pour les deux actions équilibrées).

En ce qui concerne le chantier territorial de fleurissement des centres-bourgs des 34 communes, comme pour les ACI, sur l'année 2021 nous n'avons pas pu traiter l'ensemble des communes.

Nous sollicitons une prolongation par avenant pour une durée supplémentaire de 4 mois, contrairement aux deux autres actions (de janvier à avril 2022). Aucune somme supplémentaire ne sera sollicitée puisque le budget initial était de 672 431,73 € avec un niveau de consommation qui avoisine 48,08% à hauteur de 323 310,72 €. Recettes et dépenses ici encore équilibrées. Deux financeurs : le FSE et la CTM. Il s'agit d'un chantier territorial.

Il est demandé au Comité syndical de valider les demandes de prolongation de ces deux ACI et du chantier territorial de fleurissement des centres bourgs de 34 communes de la Martinique.

M. le Président Félix ISMAIN

Merci.

Madame SALIBER.

Mme Karine SALIBER (*Commune du Morne Vert*)

Président, je t'écoute. Madame HOCHÉ-BALUSTRE a tout dit. Effectivement, avec le problème de la pandémie qui nous a retardés sur tous ces chantiers, nous aurions vraiment souhaité que ces chantiers prennent vie et surtout le chantier de fleurissement des centres bourgs où seulement 8 communes ont eu la présence du PNRM.

Si les autres communes pouvaient aussi bénéficier de ces chantiers de fleurissement, ce serait bien. On attend que le Syndicat puisse valider notre demande de prolongation.

M. le Président Félix ISMAIN

Très bien. D'autres observations ?

M. Jean-Charles VARACQUIN (*Commune du Macouba*)

Juste une précision que je souhaiterais Madame BALUSTRE. Vous avez insisté sur le fait que l'enveloppe pour le fleurissement des centres bourgs (*inaudible*)...

Mme Karine SALIBER (*Commune du Morne Vert*)

On a dû mal à entendre ce que vous dites.

M. Jean-Charles VARACQUIN (*Commune du Macouba*)

Je reprends ce que j'ai dit. C'est une précision que je voulais parce que Madame BALUSTRE, dans ses propos, vient de nous indiquer qu'il n'y a pas d'incidence financière sur l'enveloppe consacrée au fleurissement des centres-bourgs et je lui posais la question pour savoir si c'était la même chose pour les deux autres chantiers d'insertion.

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice de la Formation et de l'Économie durable*)

Je lui réponds ainsi, en lui disant que pour les deux actions ACI, le conventionnement est terminé. Nous sommes en train de repartir sur une prolongation de conventionnement, mais c'est une nouvelle période. Tandis que pour le fleurissement, la somme n'a pas été utilisée puisqu'on fait la période mais entrecoupée par ces arrêts successifs du fait de la pandémie. Nous n'avons pas consommé cette enveloppe globale.

Mme Marie-Josée LAMIN (*Commune de Saint-Joseph*)

Je voulais savoir si les quatre mois suffiront pour le fleurissement des bourgs parce que, pour beaucoup de communes, ce n'est pas terminé. Est-ce que quatre mois, cela suffira ?

M. le Président Félix ISMAIN

Ce qui nous a été dit par l'ingénieur paysagiste, Madame SALOMON c'est que cela va être terminé. Je plaide aussi pour ma paroisse Bellefontaine où rien n'a été encore entamé.

Mme Marie-Josée LAMIN (*Commune de Saint-Joseph*)

C'est pareil pour Saint-Joseph, c'est commencé mais c'est encore loin d'être fini. C'est pour cela que je me demandais si, comme cela n'a pas encore commencé pour certaines communes, en quatre mois on pourra terminer.

M. le Président Félix ISMAIN

Faisons confiance en Madame SALOMON.

Mme Marie-Josée LAMIN (*Commune de Saint-Joseph*)

D'accord. Pas de souci.

M. Robert DULYBOIS (*Commune du Robert*)

Je voudrais que Madame BALUSTRE nous explique ou les services en général, comment se positionne l'ACI lutte contre les espèces envahissantes par rapport au fait que nous avons... Il me semble que j'ai déjà posé cette question et que la réponse ne m'avait pas satisfait ou je n'avais pas bien compris et cela m'a échappé à nouveau.

Comment se positionne le Parc qui a perdu le marché au bénéfice de l'ONF de la lutte contre les espèces animales envahissantes ? Maintenant nous faisons un ACI. Comment l'ACI se positionne par rapport au NPA que mène l'ONF, notamment NPA tortues et NPA iguanes ?

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice de la Formation et de l'Économie durable*)

C'est-à-dire que nous sommes, nous, Parc Naturel Régional, dans le cadre du classement UNESCO. C'était une dimension qui nous tenait à cœur puisque le Parc a une mission de protection et de sauvegarde de la biodiversité.

Par rapport aux actions qui étaient menées par l'ONF sur le terrain, puisqu'ils avaient quand même une longueur d'avance sur le Parc concernant la lutte contre les espèces végétales et animales invasives. Nous sommes venus en tant qu'acteur

opérationnel, ce que n'est pas l'ONF. L'ONF fait beaucoup de documents, d'édition, participe beaucoup au comité tandis que nous, nous intervenons de manière très concrète. Nous nous sommes adressés à la CTM et à l'État. Nous avons demandé effectivement des financements qui nous ont été accordés, mais nous sommes soutenus par l'ONF, dans cette action puisqu'ils ont, au niveau de l'ONF, les protocoles. C'est avec eux que nous mettons en place les protocoles, mais le Parc a vraiment une longueur d'avance d'actions sur le terrain puisque c'est maintenant le Parc qui est vraiment en avance par rapport à cela.

Quand on regarde, par exemple, juste un chiffre, quand on demande combien d'iguanes ont été pratiquement capturés par rapport aux différents intervenants (la Ville de Fort-de-France qui fait une petite part et d'autres associations) nous avons déjà dépassé le millier, tandis qu'eux sont dans des centaines. Cela n'a rien à voir et c'est vraiment pour nous, Parc, toute notre fierté. Il faut le dire, il faut l'afficher. C'est-à-dire que nous ne sommes pas restés au niveau du protocole de l'ONF, nous sommes allés avec les Gardiens de l'environnement, chercher des techniques de capture et nous avons véritablement demandé l'agrément pour cela. Il y a eu véritablement, une dimension de créativité et de recherche pour pouvoir être efficient en tout cas sur le terrain.

M. Maurice VEILLEUR (*Directeur Général des Services par intérim*)

Je souhaiterais compléter les propos de Madame BALUSTRE sur les actions concrètes, dans le cadre du PNA iguanes, il y a un partenariat entre l'ONF et le Parc. L'ONF finance chaque année, ce que l'on appelle l'opération de capture, marquage, recapture des iguanes de l'Îlet Chancel. Chaque année, il y a une subvention de 20 000€ qui est attribuée au Parc et le Parc via une prestation, confie la mission à une association en l'occurrence, sur les années précédentes, c'est Le Carouge. On peut travailler avec d'autres prestataires. C'est une action ciblée de l'Îlet Chancel. Un financement ONF attribué au Parc chaque année.

M. Robert DULYMOIS (*Commune du Robert*)

Je vais profiter du dossier de Madame BALUSTRE que j'appuie à 100% parce qu'elle fait un très bon travail, mais simplement pour attirer l'attention : comme nous n'avions pas eu le marché, j'aimerais tant que le Parc fasse ce travail mais comme c'était une forme de subdélégation de (*inaudible*), en lieu et place de l'ONF. L'État a préféré donner directement à l'ONF sous prétexte que l'ONF était présent sur les deux départements (Martinique et Guadeloupe). Il faut maintenir la vigilance pour que nous ne fassions pas en lieu et place de l'ONF sans pour autant que nous ne voyons pas en retour les financements car le PNA a été confié à l'ONF.

M. le Président Félix ISMAIN

Madame LAMIN, j'ai vu une main. Le micro est coupé.

Mme Marie-Josée LAMIN (*Commune de Saint-Joseph*)

Oui, j'avais déjà pris la parole, c'était pour le fleurissement du bourg.

M. le Président Félix ISMAIN

D'accord. Merci.

Pas d'autres observations ? Je mets aux voix cette question.

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)
Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Nous passons au plan de financement.

15. Plan de financement projet expérimental « APITROPIC »

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice de la Formation et de l'Économie durable*)
expose à l'assemblée,

En réponse à l'appel à projet FEDER (*inaudible*) « Innover en agriculture et en agroforesterie pour une meilleure durabilité et une meilleure productivité », le FEDER a initié un projet expérimental sous l'appellation « APITROPIC » visant à répondre aux besoins de la production apicole martiniquaise en matière d'approvisionnement en matériel biologique de qualité adapté aux conditions de production.

L'étude consiste donc à rechercher sur le territoire des souches (*inaudible*), sélectionner les meilleures en fonction des critères comportementaux et des productions préalablement définies, reproduire de nouvelles souches, produire et mettre à disposition des apiculteurs des reines ou des colonies d'abeilles confirmées issues du projet.

Ce projet vise également à la rationalisation du travail de l'apiculteur tout en préservant le maintien d'un écosystème déjà fragilisé grâce au rôle sentinelle de l'abeille.

Pour la réalisation de ce programme, le PNRM bénéficie de la participation active de la profession dans l'exécution du projet, notamment par l'implication de l'Association pour le développement de l'apiculture martiniquaise (ADAMAR), le Syndicat des apiculteurs martiniquais (SAM) et l'expertise de l'INRAE, d'où la convention-cadre, pour la gestion des aspects scientifiques : protocole expérimental, analyse des données, validation des résultats et la promotion de l'activité auprès de public de scolaires en vue de susciter des vocations grâce à la collaboration des établissements d'enseignement agricole et plus singulièrement avec le LPA de Croix Rivail.

Les ressources prévisionnelles du projet expérimental. Nous avons sollicité le FEDER à hauteur de 176 381,89 €, soit 85% du financement. Les 15% resteraient à la charge du PNRM en autofinancement soit 31 126,21 €.

Il est demandé aux membres du Comité syndical de valider le plan de financement de cette opération.

Derrière, vous avez le plan détaillé avec les différents postes de dépenses que l'on vous a soumis.

M. le Président Félix ISMAIN

Des observations ? Pas d'observation.
On met aux voix.

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)
Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Là ce sont Les points d'information.
Madame BALUSTRE, la convention PAT.

16. Convention PAT

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice de la Formation et de l'Économie durable*)
expose à l'assemblée,

C'est une note relative à la convention du Programme alimentaire territorial (PAT) pour lutter contre les produits non sains – on pourrait dire comme cela - infestés de chlordécone.

Dans le cadre de l'appel à projets publié par la DAAF « Investissements dans le cadre du Projet alimentaire territorial (PAT) », le PNRM a proposé un projet d'évolution du label « Zéro chlordécone » et de mise en place de sites de vente dédiés.

L'objectif est de fournir à la population des produits sains en augmentant leur disponibilité et leur accessibilité sur le territoire de la Martinique. Ce projet élaboré permettra d'agir pour un volet d'actions réparti sur 24 mois, avec un budget prévisionnel de 711 199,58 €.

Le projet du PNRM a été retenu pour un montant de 523 191,58 € financé par le Plan de relance, comme pour les dépenses d'investissement fléchées.

Une somme de 188 000 € est à mobiliser pour les dépenses de fonctionnement. Comme il faut élaborer les dossiers, nous avons des financeurs qui sont pressentis : l'ODE parce qu'il faut installer l'eau sur les terrains avec lesquels nous allons travailler dans des zones enclavées, les entreprises privées qui sont intéressées par la souveraineté alimentaire et l'ADEME qui propose aussi d'aider à hauteur de 100 000 €.

Ces dossiers sont en cours d'élaboration et seront soumis dès le début du mois de janvier à ces différents organismes.

C'est une information.

M. le Président Félix ISMAIN

Des observations ? Pas d'observation.

M. Jean MONFORT (*Commune du Diamant*)

Une précision, Président. C'est juste dire que si nous n'avons pas obtenu le financement du fonctionnement, il va falloir le mettre en œuvre.

M. Robert DULYMBOIS (*Commune du Robert*)

Si j'ai bien compris, les 100 000 € c'est potentiellement les 100 000 € de fonctionnement ?

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice de la Formation et de l'Économie durable*)

Il n'y a que du fonctionnement.

M. Robert DULYMBOIS (*Commune du Robert*)

Ces 100 000 € restent en suspens.

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice de la Formation et de l'Économie durable*)

Voilà.

M. Robert DULYMBOIS (*Commune du Robert*)

La mise en œuvre de la convention est suspendue à ces 100 000 €.

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice de la Formation et de l'Économie durable*)

Absolument. On l'a bien précisé dans la note d'information que l'opération ne démarrera que lorsque le budget global sera disponible.

M. le Président Félix ISMAIN

Une autre information. La convention de partenariat avec le Rectorat de Martinique et le Parc Naturel Régional de Martinique sera présentée par Monsieur le 1^{er} vice-Président DULYMBOIS.

17. Convention de partenariat Rectorat/ PNRM

M. Robert DULYMBOIS (*Commune du Robert*) expose à l'assemblée,

Merci Président. L'objectif recherché à travers ce partenariat avec le Rectorat, c'est poursuivre (*inaudible*) du Parc qui doit travailler avec (*inaudible*). Je pense à l'Université. Je pense au Rectorat.

A travers ce partenariat, c'est la mise à disposition d'un enseignant qui viendra nous apporter ses compétences pour muscler notre Département Formation et surtout Développement de la culture scientifique des élèves, notamment en matière du patrimoine (*inaudible*) environnement et développement durable et sciences participatives.

Il y a, au Rectorat, des compétences que nous devrions nous agréger pour mieux nous accompagner dans la formation et l'éducation. Nous avons besoin d'eux pour muscler encore ce Département.

L'objectif de cette convention, c'est d'informer le milieu scolaire des activités ressources proposées par l'institution et promouvoir la présentation par les enseignants aux élèves de nos sites, parce qu'il y a beaucoup à apprendre.

Deuxièmement, produire des ressources pédagogiques (documents, dossiers thématiques, etc.) qui enrichissent le catalogue de services mis à disposition par le *(inaudible)*.

Point numéro 3, accompagner la mise en place d'activités culturelles destinées à un public scolaire et utile à la mise en œuvre des projets conçus par des professeurs dans le cadre des programmes d'enseignement.

Ce partenariat est extrêmement intéressant puisque le Rectorat mettra à la disposition un enseignant en SVT, une jeune dame agrégée que nous avons reçue ici avec Monsieur le Directeur Général, Monsieur le Directeur de l'Éducation, l'Inspecteur de SVT et la délégation en charge des affaires culturelles *(inaudible)* Rectorat.

J'étais très fier de représenter le Président puisque l'Inspectrice est venue. Ils ont choisi un très bon enseignant, de très bon niveau pour nous apporter cette dimension cognitive adaptée notamment au cycle qui va, à mon avis, de 5^{ème} jusqu'à la Terminale, pour lequel il faut le sensibiliser à l'éducation à l'environnement en général.

Cette mise à disposition ne coûtera pas un centime au Rectorat. C'est un partenariat gagnant-gagnant. La dame qui a été choisie qui est très motivée, fera l'équivalent de trois heures/semaine et elle conservera ses cours d'enseignement.

Voilà pour cette convention qui nous rapportera et qui rapportera aux jeunes martiniquais et qui ne coûtera rien au Rectorat.

Voilà Président.

M. le Président Félix ISMAIN

Très bien. Observations ? Pas d'observation.
Monsieur VEILLEUR pour la Fête de la science.

18. Point d'information sur la Fête de la science

M. Maurice VEILLEUR *(Directeur Général des Services par intérim)* expose à l'assemblée,

Merci Président. A l'occasion de la 30^{ème} édition de la Fête de la science, le Parc naturel régional de la Martinique a proposé plusieurs animations au sein de la Maison de la mangrove à Vatable aux Trois-Ilets.

Nous avons pu, sur deux journées, accueillir une centaine de participants à la fois un public scolaire de niveau CE2, de mémoire, et des étudiants de l'Université, qui ont pu, à cette occasion, découvrir l'aménagement éco-muséographique qui a été installé au sein de la Maison de la mangrove et qui ont participé à des actions immersives. Il y a eu une conférence-débat également.

C'est une manifestation que nous entendons, si vous en êtes d'accord, proposer dans le cadre des activités de l'animation du site qui sera de nouveau ouvert au public.

M. le Président Félix ISMAIN

Y a-t-il des observations ? Pas d'observation. Merci.

Je vais vous annoncer une information importante. Monsieur le Président du Conseil exécutif de la CTM m'a demandé d'assurer la gestion du Domaine de Tivoli.

Il faut savoir que le Domaine de Tivoli, mon ami Yves-André JOSEPH s'en était accaparé et depuis, il fait un peu la pluie et le beau temps sur ce site. Nous avons eu une réunion de travail en présence justement du PCE et ma foi, il m'appartient maintenant de discuter à cœur ouvert avec Yves-André JOSEPH pour que nous puissions véritablement revaloriser ce site qui, par le passé, était le siège du Parc naturel régional.

Je tenais à vous le dire. Je peux vous dire que ce n'est pas facile. Mais nous allons essayer de trouver une solution d'entente.

Est-ce qu'il y a des observations ? Pas d'observation.

Pour ce qui est des budgets, Madame LATOURNALD se tient à votre disposition pour la signature des documents. Si certains d'entre vous peuvent venir demain matin au Parc pour signature, ce serait une bonne chose. Sinon, elle va prendre langue avec vous, pour envoyer le vagemestre chez vous ou à votre travail pour que vous puissiez signer. On est d'accord ? Très bien.

Je rappelle qu'il y a de la viande d'agneau marquée et que vous pouvez passer votre commande au 05 96 645 645. Je dois vous dire que j'ai mangé la viande de cochon et c'était très bon.

Que dire d'autres ? Sinon que depuis trois mois que je suis là, je me suis rendu compte que nous travaillons en parfaite symbiose pour notre Martinique et, à mon humble avis, c'est une très bonne chose.

Je vous remercie effectivement pour la qualité des travaux que nous avons déjà. Il y a quelqu'un qui souhaite s'exprimer ? Oui, (*Belfort*) BIROTA. Je me disais comment se fait-il qu'il n'a pas encore pris la parole ?

M. Belfort BIROTA (CAP Nord)

Je n'ai encore rien dit, Président, parce que c'est ma première réunion en tant que représentant de CAP Nord et je voulais juste rappeler que j'aurais bien aimé participer à un certain nombre de commissions. Je me tiendrai à la disposition des services au cas où vous auriez besoin de moi dans les commissions.

M. le Président Félix ISMAIN

Tu prendras langue avec Monsieur VEILLEUR.

M. Belfort BIROTA (CAP Nord)

Très bien, Président. Merci.
Bon Noël à tous.

M. le Président Félix ISMAIN

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année chers collègues et on se retrouve l'année prochaine avec le même esprit de solidarité et de partage.

Mes chers collègues, je lève la séance.

*L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.
Il est 16 heures 30*

Le Secrétaire de séance,

Robert DULYMBOIS



Le Président,

Félix ISMAIN